

Rapport N° 204/2020

Programme EE Nyon

Demande d'un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre d'un programme permettant de promouvoir les économies d'énergies à Nyon, financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEER) à hauteur de CHF 775'000.-

Nyon, le 9 juillet 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie le jeudi 9 juillet 2020 à 19h30, en présence de Monsieur Vincent Hacker, Municipal en charge des Services industriels (SIN) et Ressources et relations humaines (RRH), de Monsieur Thierry Magnenat, Directeur des SI et de Monsieur Yann Jordan, responsable des énergies renouvelables aux SI.

Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Madame Corinne Vioget Karadag en remplacement de Monsieur Sacha Vuadens et de Messieurs Fabrice Baertschi, Alexander Federau, Juan Lopez-Martinez, Christian Perrin en remplacement de Madame Rachel Cavargna-Deblue, Christian Udasse, Jean-Pierre Vuille en remplacement de Monsieur Pierre Girard et Olivier Monge (président et rapporteur).

Contexte

La stratégie énergétique fédérale SE2050 se base sur trois piliers : abandon du nucléaire, augmentation de la production d'énergies renouvelables, objet du préavis N° 203 et efficacité énergétique, objet du présent préavis N° 204. Concernant l'efficacité énergétique, soit l'utilisation rationnelle de l'énergie, son amélioration est le principal levier pour réduire les volumes consommés et envisager de couvrir une part substantielle des besoins.

A part les SIN, d'autres distributeurs d'énergie se sont inscrits dans cette démarche de développement d'un programme d'économies ciblées, comme à Lausanne et à Yverdon, accompagnés par les Services Industriels de Genève (SIG), qui ont 10 ans d'expérience et de recul dans ce type de programme.

Présentation de la Municipalité

Ce projet prend place dans le cadre de la feuille de route « Nyon s'engage » et de la stratégie propriétaire des SI, avec cette mission de promouvoir les économies d'énergies.

Un projet pilote pour un quartier nyonnais avec l'appui du canton, a montré un important potentiel d'économies.

Le programme développé avec les SIG est spécifiquement adapté à la situation de Nyon.

2 plans d'action seront déployés dans les trois prochaines années :

- Eco-logement, pour les particuliers, les ménages en résidentiel collectif (recours à des technologies efficaces et conseils) ;
- Optiwatt, pour les PME et PMI (accompagnement personnalisé dans l'optimisation énergétique de leurs installations).

L'objectif d'économie visé est de 600'000 kWh/an.

Dans la SE2050, cela va de pair d'introduire les énergies renouvelables et de baisser les consommations.

Le contexte nyonnais est particulier, différent de Genève ou Vaud. La consommation est relativement basse, il n'y a pas de grosses industries. Il s'agit de choisir du sur-mesure dans les actions qui seront menées.

Il existe sur la zone de desserte électrique de Nyon, un gisement d'économie très important représentant environ 27% de la consommation totale actuelle, dont 40% pour le seul éclairage.

La démarche est pertinente pour les entreprises car les questions énergétiques sont, aujourd'hui, vraiment prises en considération, et, en prévision de l'ouverture du marché, cela engendre un double objectif, économie d'énergie et commercial.

Financement

Le financement de CHF 1'195'000 se répartit comme suit :

775'000 pris sur le fonds efficacité énergétique pour achat de prestations de conseils et de matériel efficace ainsi que des incitations financières.

420'000.- de charge salariale à financer avec le nouveau compte « transition énergétique » qui recevra CHF 120 à 200'000 de la part du canton.

Le solde du compte 9.280.32 « fonds de réserve efficacité énergétique et énergies renouvelables » au 31.12.2020 et hors préavis N° 204, est de CHF 2'785'942.-

Il est alimenté environ à hauteur de CHF 500'000.- par année.

En résumé, le financement est réalisé selon une clé de répartition de 2/3 par le fonds selon la règle d'usage de son utilisation et de 1/3 par le budget des SIN, en particulier le droit du timbre.

Le fonds a déjà été sollicité par exemple pour des actions de développement durable, de démarches éco-énergie, de biodiversité ou pour les études Energieô.

Discussions

Il est demandé pourquoi les SIN en terre vaudoise, collaborent avec les SIGE.

Il y a un long historique de collaboration avec eux, en particulier pour les achats d'énergie. De plus leur programme est éprouvé avec 10 ans d'expérience d'évolution des plans d'action.

Optiwatt est un programme présentant une base solide pouvant toucher tous les nyonnais et les villes centres ont aussi un rôle d'exemplarité.

Le projet pilote mené concernait la coopérative de Gai-Logis et les PME alentours, représentatifs du contexte nyonnais.

L'objectif d'économie découle des résultats du rapport pilote dont la commission a pu prendre connaissance. Ce projet fait suite aux études préalables, puis détaillées avec un plan d'action (voir préavis).

Une crainte légitime pourrait être que la conséquence d'un programme d'efficacité pour diminuer la consommation, engendre une augmentation du prix de l'électricité pour compenser la diminution de revenu. Quelles sont les conséquences pour les SI ?

En fait la stratégie énergétique 2050 montre que l'activité humaine consomme de plus en plus d'énergie et ce n'est pas incompatible avec l'efficacité énergétique.

La facture globale annuelle des clients sera moins impactée par le coût de l'énergie qui va monter si ceux-ci sont assistés pour moins consommer.

SE2050 a été sollicitée en 2017 et a démarré au 1^{er} janvier 2018.

Sortir du nucléaire nécessite un développement des activités en lien avec les énergies renouvelables, augmenter le renouvelable et consommer mieux, avec efficacité.

C'est le cadre dans lequel le projet s'inscrit.

Les distributeurs ont tous cette attitude de vendre de l'énergie à des consommateurs qui doivent consommer moins. Soit la démarche est réalisée de manière volontaire par incitation, soit elle est imposée avec des contraintes punitives (taxes,...)

A noter que les gros consommateurs, ceux à plus de 500'000 kwh/an, sont déjà contraints à des baisses de consommation.

Le préavis 203 vise à augmenter la production d'énergie renouvelable (objectif 15% locale). Le photovoltaïque est le principal axe de production possible.

Dans le passé, le turbinage du bief de l'Asse a existé. En réalité, nous n'avons que peu de potentiel de turbinage, par exemple la source de la colline de la Vuarpillère qui n'en vaudrait pas la peine, sans compter l'impact sur la biodiversité.

1.2 EPT

L'utilisation ponctuelle de l'EPT est uniquement pour la durée du projet, il s'agit donc d'un CDD.

Les PME-PMI préfèrent une personne du cru, qui comprenne les gens d'ici, ce qui est meilleur pour le rendu sur le terrain. C'est pourquoi ce poste n'est pas externalisé mais confié à une personne spécialisée internalisée.

La commission s'était demandée si la personne engagée serait le bon ou la bonne spécialiste alors qu'il y a des bureaux d'ingénieurs. Mais encore une fois, une compétence et une expérience interne aux SIN, c'est important pour l'impact du fournisseur local, très important pour la confiance, pour la relation de collaboration, la relation client et pérenniser ces clients.

Cet EPT limité à la durée du projet sera à reconduire par le Conseil Communal si le scénario 1 ou 2 est lancé à la suite de ces 3 ans.

A l'ouverture en 2024, ce sera très important d'avoir un capital sympathie, une connaissance des préoccupations locales, car les SIN ne seront pas les moins chers à la libéralisation du marché, mais ils vendront une prestation où l'aspect local sera primordial.

Conclusion

En validant le rapport-préavis N° 149/2019, le Conseil communal souligne une mission des SIN qui est de mettre en œuvre un programme d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique en ligne avec les obligations fédérales, et par conséquent cantonales également, que l'on doit porter.

Les SIN seront plus en phase avec l'évolution du marché et ceci pour un faible impact financier sur 3 ans.

Une consommation réduite de 600'000 KWh après 3 ans, ce n'est pas rien. Rappelons cette évidence fondamentale selon laquelle 1 kWh non consommé n'a pas à être produit ni acheté sur les marchés. Les conseillères et conseillers ne sont pas forcément férus de technique énergétique ; les nyonnaises et nyonnais ignorent souvent les encouragements cantonaux sur l'efficacité énergétique, la prochaine augmentation cantonale de la taxe sur l'électricité et les programmes d'économies d'énergie tel éco21 et equiwatt.

Aussi la Commission unanime, favorable au projet du présent préavis, souhaite recevoir un peu de marketing pédagogique. Elle demande, en tout cas pour notre Conseil, une présentation de l'avancement du projet tous les ans, une communication sur l'économie globale annuelle par rapport à l'objectif initial.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 204/2020 Programme EE Nyon, demande d'un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre d'un programme permettant de promouvoir les économies d'énergies à Nyon, financé par le fonds EEER à hauteur de CHF 775'000.-,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'importance du programme d'économie d'énergie à Nyon (programme EE Nyon) dans la démarche municipale « Nyon s'engage » visant à répondre à l'urgence climatique ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre du programme EE Nyon pour les années 2020 et suivantes et de le financer à hauteur de CHF 775'000.- par un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32, le solde étant porté à charge du réseau de distribution du service de l'électricité sous déduction des potentielles subventions de la DGE-DIREN, pour un montant total estimé provisoirement entre CHF 120'000.- et CHF 200'000.-, correspondant à une participation à hauteur de 30% à 50% des coûts du plan d'action Ecologement ;
3. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 à 2023 un montant total de CHF 385'000.- pour toute la durée du projet et destiné à financer un poste d'auxiliaire en tant que coordinateur.trice du programme EE Nyon. Ce montant sera porté aux comptes salaires 863.3012.00 et suivants (comptes figurant dans la rubrique 86 intitulée « Transition énergétique ») et sera compensé partiellement pour la durée du projet par une réduction du compte 820.3012.00 et suivants d'un montant total de CHF 78'000.- ;
4. d'autoriser un dépassement du budget 2020 de CHF 80'000.- sur les comptes suivants :
 - a. CHF 35'000 sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 45'000 répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
5. d'autoriser un prélèvement en 2020 de CHF 45'000.- sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32 ;
6. d'inscrire dans le budget 2021, selon l'avancement du programme :
 - a. CHF 140'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 261'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 261'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
7. d'inscrire dans le budget 2022, selon l'avancement du programme :
 - a. CHF 140'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;

- b. CHF 266'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 266'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
8. d'inscrire dans le budget 2023, selon l'avancement du programme :
- a. CHF 105'000.- sur les comptes salaires 863.3012.00 « Auxiliaires » et suivants ;
 - b. CHF 203'000.- répartis sur les comptes d'exploitation 863.3171.01 « Frais de promotion », 863.3185.00 « Honoraires et frais d'études » et 863.3101.00 « Imprimés, fournitures de bureau » ;
 - c. CHF 203'000.- de prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32
9. de prendre acte que les montants à engager entre 2021 et 2023 dépendent de l'avancement du programme et qu'ils pourraient être décalés dans le temps ;
10. de fixer les dépenses même en cas de décalage dans le temps, dans les limites définies par le projet soit un coût total de CHF 1'195'000.- avec un prélèvement maximum sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de CHF 775'000.-.

La Commission :

Madame
Vioget Karadag Corinne

Messieurs
Baertschi Fabrice
Federau Alexander
Lopez-Martinez Juan
Monge Olivier (président et rapporteur)
Perrin christian
Udasse Christian
Vuille Jean-Pierre